

34 millions d'euros de plus pour 5613 mineurs étrangers... nos handicapés mentaux, eux, sont à la rue

écrit par Christine Tasin | 2 septembre 2019



Ça, on ne peut pas dire le contraire, l'Etat macronien est plus que généreux avec ceux qui arrivent sur notre territoire illégalement ! et ces 34 millions d'euros s'ajoutent au coût de 50000 euros par MNA déjà dépensés par les départements...

“Le problème, selon les départements, c'est que la prise en charge d'un mineur étranger isolé coûte 50 000 euros par an et par jeune, et que l'Etat ne prend en charge qu'une somme forfaitaire de 1 250 euros maximum, correspondant aux cinq premiers jours d'accueil, avant que l'âge de la personne se présentant comme mineure soit évalué et qu'elle soit ou non prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE). L'ADF évalue à près de 2 milliards d'euros le coût pour les départements cette année, bien loin des 141 millions d'euros inscrits au projet de loi de finances 2019. «”

<https://www.liberation.fr/france/2018/11/09/mineurs-non-accomp>

Bref, chaque MNA revient à la collectivité à au moins 56 000 euros (50 000 du département et 6 000 par la subvention spéciale de l'Etat)... L'année dernière l'Etat, encore plus généreux, avait versé 12000 euros par jeune migrant !

.

Par contre, que, le jour de la rentrée, des centaines de nos jeunes n'aient pas de place en école spécialisée, ils s'en contrefoutent. Que les parents arrêtent de travailler pour s'occuper de leur progéniture, hein ! Progéniture qui a le tort d'être française...

Et nous n'avons évoqué ce scandale que pour la Drôme, avec 257 enfants sans enseignement :

<http://resistancerepublicaine.com/2019/08/31/scandale-dans-la-drome-pas-de-rentree-pour-257-enfants-handicapes-mentaux-pas-de-place-pour-eux/>

Combien cela en fait-il à l'échelle de la France entière ?

.

Pendant ce temps, les petites raclures qui terrorisent trop de nos centre ville, sont logées, nourries, blanchies, aidées, éduquées, enseignées... et on fait le maximum pour qu'elles puissent, très vite, être naturalisées françaises et voter...

Un financement exceptionnel de 33,68 millions d'euros va être réparti entre les départements pour contribuer à l'accueil des «mineurs non accompagnés» pris en charge en 2018, selon un arrêté publié dimanche au Journal officiel.

Cette dotation de l'Etat, prévue dans le projet de loi de finances, correspond à 5.613 jeunes supplémentaires (par rapport à 2017) accueillis en 2018 après qu'ils ont été reconnus comme «mineurs non accompagnés» (MNA), et confiés aux départements par la justice en vertu d'une clé de répartition.

L'enveloppe dépassera le million d'euros pour l'Isère, le Nord, la Métropole de Lyon, la Seine-maritime et la Seine-saint-Denis, précise l'arrêté. Le montant de cette enveloppe, qui financera l'aide sociale à l'enfance (ASE), «est fixé à 6.000

euros par jeune» mais uniquement «pour 75% des jeunes supplémentaires», précise l'arrêté.

12.000 euros par jeune

L'an dernier le montant était fixé à 12.000 euros par jeune supplémentaire pris en charge par l'ASE, pour un total de 96 millions d'euros.

L'État a toutefois augmenté sa contribution financière à la première phase de l'accueil, portant sur la période où les jeunes étrangers sans famille demandent à être reconnus comme MNA. Cette contribution comprend désormais un forfait de «500 euros par personne» pour l'évaluation proprement dite et, pour la mise à l'abri, une aide de «90 euros par personne et par jour dans la limite de 14 jours», puis de «20 euros» du 15e au 23e jour, rappelait un arrêté de juin.

Au total, quelque 141 millions d'euros avaient été inscrits pour l'accueil des mineurs non accompagnés dans le projet de loi de finances 2019. Les départements dénoncent régulièrement la charge que l'accueil des MNA fait peser sur leurs finances. En juin le directeur général de l'Assemblée des départements de France (ADF), Pierre Monzani, chiffrait ce coût annuel à «pratiquement deux milliards d'euros».

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/mineurs-non-accompagnes-une-aide-de-34-millions-d-euros-repartie-entre-departements-20190901>